



en Gironde

un programme



Juillet 2019

## Le contexte général du programme

Forte de son expérience dans l'accompagnement des familles solos en difficulté face à l'accès au logement, *Fraveillance-Famisolo* développe le programme la **Maison des Monoparents**.

Après une séparation subie, parfois brutale, se reloger devient nécessaire pour apporter une nouvelle stabilité. Or, la monoparentalité reste un handicap dans le parcours du candidat au logement, car les familles monoparentales ont un revenu unique et sont généralement stigmatisées.

La **Maison des Monoparents** facilite la sortie de l'hébergement d'urgence et propose un accompagnement vers un logement durable pour des familles monoparentales ballottées entre hôtel, CHRS, domicile des proches ou en attente d'une place en logement social.

La **Maison des Monoparents**, s'inscrit dans le développement de l'habitat partagé (colocation, coliving...). Elle est pensée par et pour les familles monoparentales, comme un lieu d'habitation composé d'espaces privatifs qui respectent des zones d'intimité pour les monoparents et d'espaces communs qui rompent l'isolement social. La **Maison des Monoparents** est un lieu à valeurs partagées répondant aux besoins d'une nouvelle forme d'habitat, d'accompagnement et d'animation.

Enfin, la **Maison des Monoparents** s'inscrit dans un écosystème de développement responsable avec mise en synergie des acteurs publics et privés : services publics locaux (CAF, service logement et famille petite enfance, personnes âgées, CCAS, CHRS...), acteurs associatifs (café des parents, associations familiales...) et acteurs privés.

Avec la **Maison des Monoparents**, *Fraveillance-Famisolo* anticipe les modes de vie de demain, les nouveaux usages et propose des solutions innovantes pour y répondre. Nous impliquons les bénéficiaires dans les processus de conception, pour répondre aux besoins réels.

Tout en offrant une réponse concrète et exploitable immédiatement, la **Maison des Monoparents** est aussi un projet modélisable, exploratoire des modes de vie de la monoparentalité avec la vocation de partager notre expérience auprès des autres acteurs, pour faciliter l'adaptation du modèle et sa duplication.

## Les monoparentalités et le logement

### Un sujet qu'il est difficile d'ignorer

Aujourd'hui en France, 23% des familles sont composées d'un parent qui élève seul un ou plusieurs enfants. Plus de deux millions de familles sont ainsi concernées par une situation de monoparentalité. Leur nombre ne cesse d'augmenter, il a plus que doublé en 30 ans.

Cette situation appelle à réfléchir aux trajectoires résidentielles de ces dernières et pose la question de leur accompagnement vers un logement adapté à leur nouvelle configuration familiale.

### De nouvelles compositions familiales en constante évolution

Au moins une fois dans leur vie, plus 30% des femmes sont touchées par une situation de monoparentalité. Dans 81 %, il s'agit de mères isolées et dans 19% un cas de pères isolés. Avec en moyenne 1,3 enfants à leur charge, les parents solos ont besoin de pouvoir accueillir et élever leurs enfants dans de bonnes conditions.

Le logement, garant d'une nouvelle stabilité et d'ancrage dans la société, doit pouvoir s'adapter à ces évolutions.

### Des changements de situation soudains

Les causes de la monoparentalité sont multiples. Dans les cas de monoparentalités subies, il s'agit le plus souvent d'une séparation abrupte, une fuite devant les violences ou les addictions, un abandon du père, et du veuvage (11%). Ces causes intimes les invitent à la pudeur, de peur d'être stigmatisées, ce qui altère leurs relations sociales.

Du point de vue du logement, deux conséquences se font jour : trouver un logement dans l'urgence (près de 30% des appels au 115) ou changer son logement pour l'adapter à la nouvelle situation. Ces familles plongées dans ces difficultés ont du mal à exprimer leurs attentes et leurs relations avec leur bailleur peuvent s'en trouver dégradées.

### Une vulnérabilité économique accrue

Avec un seul revenu, les familles monoparentales peinent à faire face aux dépenses du ménage et à offrir la meilleure éducation à leurs enfants. Même si près de 50% des parents solos travaillent, ils occupent des emplois moins rémunérés, le plus souvent à temps partiel. Ils restent touchés par des difficultés d'accès à l'emploi. Ainsi, 42% des monoparents vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Ces difficultés économiques constituent un frein à l'accès et au maintien dans le logement. Nombre de monoparents se retrouvent dans une situation financière qui ne leur permet plus d'assumer seul le loyer. Rapidement endettés ils sont pris dans une spirale pouvant conduire à l'expulsion.

### Des familles particulièrement touchées par les difficultés d'accès au logement.

Alors même que le logement constitue un point d'accès aux bassins d'emploi, aux infrastructures scolaires, culturelles et sportives pour les enfants, les familles monoparentales, avec un seul revenu, sont particulièrement touchées par les difficultés d'accès au logement. Elles passent parfois par un retour chez leurs parents, l'hébergement d'urgence, voire la rue. Les monoparents sont fortement touchés par le mal-logement (surpeuplement, précarité énergétique...).

En moyenne, 39% des familles monoparentales vivent dans un logement locatif social, souvent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce taux augmente considérablement en zone tendue, notamment en Île-de-France, où près de 50% des monoparents sont dans le parc social.

La **Maison des Monoparents** constitue une innovation tant sociétale qu'économique. La cohabitation permet aux parents solos d'accéder pour un loyer ajusté, à un bassin d'emploi et à des infrastructures scolaires, sportives ou culturelles propices à l'éducation de leur(s) enfant(s).

### D'un point de vue sociétal

Les difficultés d'accès au logement limitent les monoparents dans leur capacité à reconstruire un foyer. Elles augmentent les vulnérabilités (précarité financière et isolement social) et nuisent à l'éducation des enfants (moindre disponibilité, budget limité, charge mentale...) des familles en situation de monoparentalité subie.

Avec la **Maison des Monoparents**, il ne s'agit pas de faire un ghetto, mais plutôt de proposer un lieu de vie adapté à ces nouvelles configurations familiales, afin d'éviter tout effet de repli ou de stigmatisation et de favoriser la solidarité de voisinage. Ainsi, la **Maison des Monoparents** s'adresse de façon privilégiée aux familles monoparentales, mais reste ouverte à la mixité intergénérationnelle (appréciée dans ce type de cohabitation) et aux jeunes actifs (CDD, Contrat de professionnalisation...) qui sont à la recherche d'un logement économique.

Véritable phénomène sociétal, l'habitat partagé connaît une progression constante (+13% par an). Les familles monoparentales, jeunes actifs et seniors représentent plus de 60% des demandes, reléguant les étudiants à moins de 40%. La colocation et le co-living deviennent des modes d'habitat particulièrement bien adaptés aux attentes de populations des plus diversifiées.

### Du point de vue de l'isolement social et un repli sur soi

La gestion d'un quadruple agenda (parental, salarial, personnel et administratif), supporté par un seul parent est génératrice d'une charge mentale et logistique considérable. Cette situation crée de vraies difficultés pour concilier vie familiale et personnelle et génère de l'isolement social et un repli sur soi. De fait, ces familles sont demandeuses d'activités facilitant le lien social (café des parents, atelier nutrition, cercles de paroles...) et souhaitent pouvoir offrir des activités de loisir et de soutien scolaire à leurs enfants, pour lesquels nous rencontrons 37% d'échecs scolaires.

La **Maison des Monoparents**, habitat ouvert sur le quartier, prend en compte les besoins spécifiques des monoparents, et son programme d'accompagnement propose des services tels que des ateliers parents, des accès à des crèches à horaires décalés, des animations loisirs ou du soutien scolaire pour les enfants.

### D'un point de vue économique

Les familles monoparentales, surreprésentées dans les zones tendues des grandes métropoles, souffrent d'une grande difficulté d'accès aux logements sociaux. Trop de familles sont encore placées et maintenues en centre d'hébergement d'urgence, sans pouvoir disposer d'un logement pérenne.

La **Maison des Monoparents**, en plus de s'insérer dans la dynamique de la ville, facilite la sortie de l'hébergement d'urgence, fléau financier pour l'état et les collectivités territoriales. Rapporté à un loyer intermédiaire dans l'une des **Maisons des Monoparents**, les acteurs publics disposent ici d'un gisement important d'économies et d'un outil d'aide à l'insertion. La **Maison des Monoparents** s'inscrit dans le Plan gouvernemental « Logement d'abord ».

D'une façon générale, la cohabitation offre pour le bénéficiaire un abaissement en valeur absolue du loyer & des charges, et limite ses frais d'aménagement. Enfin, elle favorise le développement et le partage des différentes activités (jeux, repas, études...) et des moyens comme le covoiturage. La colocation facilite la décohabitation et l'accès au bassin d'emploi pour les jeunes actifs qui n'ont pas encore de CDI confirmés ou des seniors qui subissent aussi la solitude (accélérateur de vieillissement) et peuvent ainsi bénéficier d'une présence ou de services.

## Les maisons des Monoparents en diffus et collectif

Le programme des **Maisons des monoparents** s'applique aussi bien dans du logement diffus (appartement, pavillon) que dans le cadre de projet collectif (réhabilitation ou construction).

*Fraveillance-Famisolo* a travaillé avec des architectes pour apporter notre contribution au projet architectural autour de concepts de flexibilité, de réversibilité et de partage :

### Le concept de flexibilité

Les **Maisons des monoparents** intègrent plusieurs typologies de logements pour répondre aux différentes demandes des familles monoparentales, dont les attentes, la situation économique et la composition familiale déterminent la configuration des logements.

La flexibilité repose sur **deux formes d'habiter distinctes** :



### L'appartement partagé

Le logement partagé est destiné idéalement à trois familles. Il est composé de quatre chambres dont une plus spacieuse, collective, pour les enfants. La surface moyenne de ces logements de 5 ou 6 pièces est comprise entre 120 et 150m<sup>2</sup> SDP

*<- Architecte Readymade, pour le projet Maison des Monoparents de Bobigny*

### Le studio avec alcôve d'intimité.

Il s'adresse au parent solo désireux d'une plus grande privacité, tout en cohabitant à proximité d'autres familles monoparentales.

Le studio inclue un espace de vie principal, transformé en chambre la nuit, associé à une alcôve destinée à accueillir un ou deux enfants

*Architecte Readymade, pour le projet -> Maison des Monoparents de Bobigny*



Les appartements en co-living offrent des aménagements intérieurs flexibles afin de s'adapter aux évolutions de fonctions et d'usages. Ainsi, les salons sont transformables, divisibles et personnalisables selon les moments de la journée. Les chambres offrent de multiples combinaisons d'aménagement, un parent avec son enfant, plusieurs enfants d'une même famille ou encore une chambre pour un parent, pourvue de son espace de travail.

Le bâtiment offre également des espaces de cohabitation tels qu'une buanderie, salle de jeux ou d'études...

Soucieuse de son impact écologique, la **Maison des Monoparents** intègre une architecture écoresponsable. L'efficacité énergétique des logements contribue à faire baisser les charges pour les habitants.

## Le programme girondin

Le programme des **Maisons des Monoparents** en Gironde propose d'une part un habitat durable aux familles monoparentales en difficulté d'accès au logement et d'autre part une expérimentation des nouveaux usages et des nouveaux modes d'habiter qui favorisent l'inclusion sociale.

### ***Fraveillance-Famisolo*, lauréate de l'appel à projets de Bordeaux Mécènes Solidaires**

Pour accélérer son implantation en Gironde *Fraveillance-Famisolo* a reçu le soutien de BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES, associé à la FONDATION CREDIT AGRICOLE Aquitaine et à SQUARE HABITAT Aquitaine.

Nous avons remporté l'appel à projets « Logement & Solidarité » qui s'inscrit dans un esprit de synergie et de complémentarité avec les actions menées par les services publics et les bailleurs sociaux et privilégie les projets qui facilitent, accompagnent, mutualisent.

### Le diagnostic en Gironde

En Gironde, il y a 23% de familles monoparentales. Ce taux augmente en Métropole Bordelaise pour approcher les 30%. Ce sont ainsi près de 170 000 personnes concernées. Ne disposant que d'un seul revenu (inférieur à la moyenne), elles sont grandement fragilisées dans l'accès au logement. Ces familles monoparentales sont particulièrement exposées au mal logement. Elles sont surreprésentées dans les centres d'hébergement d'urgence et lorsqu'elles ont un logement, ce dernier est souvent trop petit (surpeuplement), ne disposant que de peu d'espace pour l'éducation des enfants et généralement mal équipé (précarité énergétique).

Sans compter que les mères isolées sont souvent moins diplômées que les mères en couple, plus souvent employées ou ouvrières, deux fois plus touchées par le chômage et enfin, plus souvent salariées à temps partiel.

En parallèle de ce constat, il est constant de noter à Bordeaux que le marché immobilier subit une forte tension (3700 €/m<sup>2</sup>), couplée à une forte demande non-satisfaite à l'entrée du parc social (20 000 demandes actives en 2018). En outre, selon le CESER (Conseil Économique Social et Environnemental Régional), 172 000 maisons et 97 000 appartements vacants ont été recensés en Nouvelle-Aquitaine. Plus précisément, 10 590 logements sur les 22 473 de la Métropole bordelaise (soit 4,8% du parc total) sont vides et inoccupés. Certaines villes sont plus touchées que d'autres ; au Bouscat, par exemple, la vacance atteint 7,3 % du parc, lorsqu'elle n'est que de 4% à Pessac.

### Les objectifs du programme girondin

Face à ce diagnostic, *Fraveillance-Famisolo*, avec le soutien de Bordeaux Mécènes Solidaires, s'est implantée sur le territoire Girondin sur lequel elle bénéficie de la présence de sa plateforme technique de colocation *coToituration*, de son partenaire ELLYX et du relais Bleus Blanc Zèbre.

*Fraveillance-Famisolo* déploie une expérimentation d'habitat partagé pour les familles monoparentales de sorte à créer des nouvelles offres de logements et faciliter la sortie des hébergements d'urgence voire de la rue, dans le cadre du Plan « Logement d'Abord ».

**1er objectif : Faire éviter ou faire sortir des familles solos de la rue ou de l'hébergement d'urgence**  
*Fraveillance-Famisolo* a contacté les services qui traitent de l'hébergement d'urgence dans l'agglomération bordelaise (SIAO, CHRS, collectivités territoriales, associations) pour identifier avec eux les familles monoparentales qui pourraient sortir de l'hébergement d'urgence (familles autonomes ou en voie de l'être). *Fraveillance-Famisolo* propose des rencontres entre ces familles aux fins de constituer des groupes de colocataires choisis et non imposés et leur propose un programme d'accompagnement adapté.

### **2ème objectif : Réduire la vacance structurelle des logements**

Pour ce faire, *Fraveillance-Famisolo* contacte les bailleurs privés, sociaux ou institutionnels pour repérer des biens vacants (trop grands, trop de travaux, mal desservis...) dans leurs parcs locatifs. Il s'agit de conduire les études de faisabilité avec les partenaires (bailleurs, architectes, collectivités locales, etc.) afin d'avoir une vision exhaustive des biens pressentis et d'en vérifier la compatibilité avec le cadre technique, économique et juridique de la cohabitation de familles monoparentales. Pour faciliter la mise à disposition de nouveaux logements par les bailleurs, *Fraveillance-Famisolo* propose la prise en charge d'une redevance tout compris pour les fluides, internet, l'assurance, avec le calcul des proratas par cohabitant.

### **3ème objectif : Accompagner l'expérimentation**

*Fraveillance-Famisolo* travaille pour faciliter l'emménagement et le bien vivre ensemble des familles monoparentales dans le logement partagé. Il s'agit notamment d'animer des cercles de paroles et des ateliers de médiation et de développer l'entraide de proximité et les activités qui facilitent l'intégration dans le nouveau quartier. C'est une façon concrète de lutter contre les phénomènes d'isolement social et de surcharge mentale, auxquels ces familles sont plus souvent exposées. Ces services seront ouverts aux autres habitants du quartier et sont coproduits avec d'autres acteurs associatifs territoriaux, sensibles à la monoparentalité.

## **L'approche du projet**

### **Une grande implication des bénéficiaires**

Dans tous les processus conduits par *Fraveillance-Famisolo*, les bénéficiaires sont impliqués. Au niveau de sa gouvernance, les familles solos sont représentées et participent au choix des initiatives mises en œuvre. Au niveau local, nous organisons des permanences, des cercles de paroles et des ateliers/rencontres qui permettent aux familles de choisir librement leurs colocataires. Nous déployons aussi des chantiers d'auto-rénovation avec Les Compagnons Bâisseurs et les familles de sorte à ce qu'elles s'approprient les lieux.

### **Un modèle vertueux**

Grâce à la colocation de familles monoparentales dans des biens vides ou sous occupés, nous permettons aux bailleurs de limiter leur problématique de vacance. Nous permettons aussi à des familles monoparentales de sortir de situations d'hébergement d'urgence en leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire avec un loyer très modéré. En effet, ce dernier, ainsi que les charges afférentes, sont partagés par les occupants. L'argent public est lui aussi économisé notamment sur le financement coûteux de l'hébergement d'urgence.

### **Les aspects écologiques**

Si le bien nécessite des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, *Fraveillance-Famisolo* dispose du soutien de la fondation SOMFY et SCHNEIDER ELECTRIC pour engager les travaux. Dans tous les cas, la cohabitation génère des économies du fait de la mutualisation des équipements.

## Le projet de Floirac

Il s'inscrit dans l'action d'Aquitanis qui affiche une volonté claire de s'engager dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Logement d'abord » sur le territoire d'expérimentation girondin. Le service Habitats Solidaires et Innovations Sociales d'Aquitanis a mobilisé un pavillon sur Floirac pour servir de support à l'expérimentation **Maison des Monoparents**, en partenariat avec *Fraveillance-Famisolo*.

### Le bien : 24 rue Alfred Giret, 33270 Floirac

Ce pavillon est un logement de 144 m<sup>2</sup>, composé de cinq chambres, deux salons ou salles à manger, deux cuisines, deux salles de bain, deux toilettes. Il est agrémenté d'un jardinet ainsi que d'une salle de jeu partagée, convertible en salle d'études, et d'une buanderie collective.

Le montant du loyer CC du pavillon s'élève à 748.40 € (Prix/m<sup>2</sup> : 5.18€), hors contribution mobilier, équipements et services de colocation.

Le bien permet de loger deux familles monoparentales (deux à trois parents isolés et jusqu'à 4 enfants). Le loyer est alors divisé en fonction du nombre de familles.

### Les étapes du projet

Réhabilitation : Après avoir visité la maison avec *Fraveillance-Famisolo* et un architecte, vérifié la spatialité du projet, Aquitanis a lancé les travaux de clos et couvert. Sa remise en état vient de s'achever, pour le rendre disponible à la relocation.

Parallèlement, avec la Fondation Abbé Pierre, nous préparons des actions d'auto-réhabilitation du second œuvre, accompagnée avec les familles et d'autres partenaires.

Co construction de la cohabitation : Nous avons organisé un cycle de rencontres Café des Monoparents, d'ateliers parentalités (avec l'Institut de la Parentalité) et de médiation (co-écriture de la charte du bien vivre ensemble), de sorte à se faire rencontrer les candidats potentiels. Autant d'occasions de leur présenter le programme et de les aider à construire leur projet de colocation.

Choix des familles : Les critères d'attribution respectent ceux d'Aquitanis, du département, et du plan Logement d'Abord, notamment être autonomes ou en cours d'autonomie, avoir la nationalité française ou un titre de séjour en règle, posséder un numéro unique et un revenu fiscal plafond.

Ouverture du lieu : La campagne de présentation de la **Maison des Monoparents** pour la sélection des futures familles occupantes a débuté mi-juin et l'entrée dans les lieux est prévue pour fin août, ce qui permettra aux familles sélectionnées d'accrocher la rentrée scolaire de septembre. Une crémaillère, avec atelier jeux pour les enfants et petit buffet pour les parents et les voisins sera organisée le 1<sup>er</sup> samedi du mois suivant l'arrivée des familles.

Accompagnement des familles : Une fois dans la **Maison des Monoparents**, les familles sont accompagnées selon leurs besoins, par des travailleurs sociaux de la Cité Béthanie et le bénévole mis à disposition par la FAP. Enfin le médiateur anime d'autres ateliers de médiation sur place.

### Équipements :

Pour pallier au manque éventuel de mobiliers et d'équipements ménagers, nous avons prévu un budget dédié, afin de leur permettre un emménagement rapide et fluide. Dans tous les cas, *Fraveillance-Famisolo* assure l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge professionnels ainsi que l'équipement de la salle commune de jeux, études et bâton de paroles.

## Les partenaires du projet

La clé de voute du projet repose sur le choix des occupants afin de garantir une colocation choisie et l'accompagnement sur-mesure proposé aux locataires. A cette fin nous avons associé au programme les acteurs du territoire.

PARTENAIRES	ROLES
	Mise à disposition par ce bailleur social, avec un moyen adapté, du 1 <sup>er</sup> pavillon et prise en charge des travaux de clos et couvert
	Validation de l'utilisation d'un bien issu de son contingent, mise à disposition des locaux de la DHU pour les réunions de travail et aide à la sélection des familles
	Prescription auprès des familles ciblées par les services « Famille & Petite enfance », services sociaux de la Métropole
	Activation des services « cohésion sociale et territoriale » « Famille & Petite enfance », suivi attentif pour les inscriptions aux écoles et crèches
	Mise à disposition de 2 bénévoles et production des ateliers de co-rénovation du pavillon et d'aménagement du jardin
	Co-financement du projet et mise en relation avec Kfé des familles, Parrainage 33, Passerelle 33, Atelier Remuménage)
	Orientation des familles via le service du 115 et les travailleurs sociaux des centres d'hébergements d'urgence
	Prescription de familles monoparentales et accompagnement social des familles dans la cohabitation
	Co-production et animation d'atelier sur la parentalité avec des professionnels de la santé et ateliers de médiation
	Facilitation des démarches pour l'accès aux aides sociales des familles monoparentales sélectionnées
	Mise en œuvre de chantier d'auto-rénovation participatifs pour finaliser les travaux intérieurs
	Prescription de familles monoparentales candidates par cette importante association familiale

# Le concepteur et le gestionnaire

*Fraveillance-Famisolo* est une initiative citoyenne, d'intérêt général, au service des familles monoparentales. Depuis 2015, Elle accompagne les parents solos sur deux volets :

- Faciliter l'accès au logement (renforcement du dossier du candidat locataire, contribution au financement du dépôt de garantie et collecte d'offres de logements adaptés, notamment au travers de son programme la **Maison des Monoparents**).
- Recréer du lien social pour lutter contre l'isolement social, au travers des cercles de paroles, des ateliers de médiation, de sophrologie et des événements festifs.

*Fraveillance-Famisolo* travaille dans l'esprit du développement de la responsabilité individuelle de ses bénéficiaires, qu'elle accompagne de façon opérationnelle sans les assister. Nos principes d'intervention s'inspirent des valeurs qui constituent les trois piliers de *Fraveillance-Famisolo* :

**Intégrité, Générosité, Responsabilité**

En 2018, *Fraveillance-Famisolo* a accompagné 573 familles monoparentales.

## Fonctionnement & Gouvernance :

*Fraveillance-Famisolo* est dirigée par un Conseil d'Administration. Venant d'horizons et de parcours différents, les administrateurs croient en la force de l'exemplarité des comportements et des engagements, à la richesse des différences. Portés par le même désir de changer les choses, pour développer plus de solidarité envers les plus fragiles, les administrateurs sont tous bénévoles.

Aujourd'hui, le Conseil d'Administration de *Fraveillance-Famisolo* est notamment composé de :

- Anne DOUVIN, architecte DPLG et urbaniste diplômée de l'Institut Français d'Urbanisme et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées ;
- Viviane ROFORT STORA, directrice de CERTIVEA et ex-directrice générale du OPIEVOY (Bailleur Social), diplômée École Nationale des Ponts et Chaussées, et de l'ESSEC et de Paris Dauphine ;
- Corinne DUCREY, ancien chercheur au CNRS, ancienne chef de Cabinet à l'I.N.A., directrice de ETV MEDIA, fondatrice de CO & CO Compagnie et du festival CHEMIN FAISANT ;
- Cécile ENSELLEM, docteur en sociologie, auteure d'ouvrages sur la famille et l'action sociale;
- Jérôme MENDIELA, entrepreneur social enthousiaste, autodidacte, administrateur des Bleu Blanc Zèbre et de la Fédération des Familles Monoparentales ;
- Yoan PHILLIPS, entrepreneur, enseignant en économie et diplômé de Columbia New York ;
- Charline RASPILLER, coordinatrice de projet dans une structure médico-sociale;
- Violaine TRUCK, certifiée Coach/Médiatrice spécialisée dans les relations difficiles.

Le conseil est organisé en cercles d'administrateurs de sorte à proposer une gouvernance ouverte, dans laquelle les familles monoparentales sont représentées.

En outre, nous ouvrons nos groupes de travail aux bénéficiaires, aux membres d'associations partenaires et intervenants spécialistes (sociologues, urbanistes, architectes...).

## Membres & Partenaires :

*Fraveillance-Famisolo* est adhérente et administratrice de la Fédération Syndicale des Familles Monoparentales, du mouvement des *Bleus Blanc Zèbre*, au sein duquel elle est responsable du parcours Habitat qui regroupe une trentaine d'acteurs (*Réciprocité, CoToituration, Chers Voisins...*). Enfin, *Fraveillance-Famisolo* est cofondatrice et administratrice de l'Observatoire des Monoparentalités.

## Extrait de nos dernières actualités 1<sup>er</sup> semestre 2019

- Participation à l'appel à projets « Défis Cartes Blanches », porté par la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme du Département de la Gironde.
- Réception de M. Julien Denormandie - Ministre de la Ville et du Logement et de Mme Christelle DUBOS - Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, au débat que nous avons organisé « pour et par les familles monoparentales » (Grand Débat National) ;
- Intervention de Fraveillance-Famisolo pour présenter la **Maison de Monoparents** lors de la 4<sup>e</sup> édition des Journées Girondines de l'Habitat, sur invitation du Président Gleize ;
- Participation à la soirée « Les nouveaux éclaireurs des quartiers » organisée par BBZ
- Participation au Grand Débat National à l'Assemblée Nationale, sur invitation du député SERVA ;
- Participation aux travaux de TERRA NOVA sur les vulnérabilités des familles monoparentales ;
- Participation à l'atelier « colocation » organisé par la DIHAL - Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement ;
- Participation aux travaux du CGET ;
- Présentation de *Fraveillance-Famisolo* à l'Institut des Futurs Souhaitables

Enfin *Fraveillance-Famisolo* participe aux travaux et intègre dans le programme.



Le processus d'ouverture de la Maison des Monoparents est étroitement lié au dialogue et à l'accompagnement des futurs habitants dans la formulation de leurs besoins. Pour la mise en place et la collecte des données de retours d'expérience, *Fraveillance-Famisolo* travaille avec l'Observatoire des Monoparentalités. Cette association, animée par des sociologues, a pour vocation d'analyser les situations de monoparentalités afin de mieux les comprendre et de mieux éclairer l'action publique ou privée..

Pour faciliter la constitution de groupes de colocataire, en fonction de leurs affinités et du partage des règles de vie dans le logement partagé, nous utilisons la plateforme coToiturage. Cette start-up ESS, créée en 2014, a pour vocation d'offrir au plus grand nombre l'accès au logement grâce au coToiturage (colocation, chambre chez l'habitant...), elle anime une communauté d'utilisateurs avec une attention particulière pour les parents solos.



**Fraveillance - 10 rue de Langeac 75015 Paris**  
Siret n°819 791 104 00014 - Journal Officiel n°20150051.  
Contact Jérôme **MENDIELA** - [jme@fraveillance.org](mailto:jme@fraveillance.org) - 06 99 36 90 00  
[contact@fraveillance.org](mailto:contact@fraveillance.org) - [www.fraveillance.org](http://www.fraveillance.org)